

Département de la Haute-Savoie

 COMMUNE
 DE
LA BALME DE SILLINGY

SERVICES TECHNIQUES
 13, Route de Choisy
 BP 44
74 331 LA BALME DE SILLINGY Cedex

 Téléphone : 04.50.68.87.22

ARRETE DU MAIRE
TECHNIQUES
S.T. N° 2021.64 PR

==

Provisoire autorisant le mouvement de tourne à gauche
 Rue Colle Umberto

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA BALME DE SILLINGY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L2213-1, L 2213-2

VU le Code de la route et notamment son livre IV,

VU le Code de la voirie routière,

VU le code pénal, notamment ses articles L.131-13 et R.610-5,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

VU l'arrêté municipal permanent n° ST 2009.01 en date du 02 janvier 2009, interdisant le tourne à gauche rue Colle Umberto,

CONSIDERANT que suite aux travaux du SILA et de l'interdiction de circuler rue Colle Umberto, il nécessite d'autoriser à titre exceptionnel le mouvement de tourne à gauche au débouché sur la route de Paris à partir du **mercredi 07 juillet 2021 jusqu'au vendredi 17 juillet 2021 inclus**.

ARRETE

ARTICLE 1 : Une dérogation au vu de l'arrêté n° ST 2009.01 est donné afin de permettre le mouvement de tourne à gauche au débouché sur la route de Paris à partir du mercredi 07 juillet 2021 jusqu'au vendredi 17 juillet 2021 inclus.

ARTICLE 2 : Les services technique de la commune de la Balme de Sillingy sont chargés il de rétablir le tourne à gauche.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux de la commune de la Balme de Sillingy, ainsi que les Services placés sous son autorité sont chargés de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Balme de Sillingy,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Fier et Ussets,
- Monsieur le Commandant du CSP d'EPAGNY,
- Monsieur le Chef de Corps du CPI de Sillingy,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Responsable du parc des Services Techniques de la commune de la Balme de Sillingy

chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à la Balme de Sillingy, le 01 juillet 2021

Le Maire,

Séverine MUGNIER

